

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Avril 1873.

## Les élections du 27 avril.

Voici le résultat général de l'élection du département de la Seine :

Electeurs inscrits . . .	457,786
Volants . . . . .	342,704
Majorité absolue . . .	174,354
Barodet . . . . .	180,146
Rémusat . . . . .	135,467
Stoffel . . . . .	27,088

Les boulevards, malgré la rigueur du temps, ont été très-animés depuis neuf heures du soir jusqu'à une heure de la nuit. L'autorité avait pris quelques mesures pour assurer le maintien de l'ordre, mais elles ont été inutiles ; l'attitude de la foule a toujours été fort calme dans son émotion.

Ce n'est que vers dix heures que commencent à circuler les premiers bruits relatifs à l'élection de Paris. Mais ces premiers bruits, tout en faveur de M. Barodet, ne rencontraient que peu de créance. On refusait de croire à la possibilité d'un échec de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères et candidat avoué du gouvernement.

Il fallut bien cependant se rendre à l'évidence lorsqu'un quart d'heure après les journaux du soir parurent avec des résultats incomplets encore, mais ne pouvant être sensiblement modifiés par l'appoint des sections restant à connaître.

Quelques instants plus tard, le succès de M. Barodet était connu de tout le monde et produisait une impression à peu près générale de stupeur, à laquelle venaient de temps en temps faire diversion les manifestations joyeuses de quelques radicaux.

Le résultat général du scrutin a fait baisser la Rente de 45 centimes parmi les coulissiers du passage de l'Opéra.

La Bourse a accueilli les élections démocratiques de Paris et des départements par 1 fr. 45 de baisse sur la Rente.

Aussitôt le résultat du vote connu, le bruit a couru à Paris que M. de Rémusat donnait sa démission. L'agence Havas nous apprend que cette rumeur était sans fondement.

On dit M. Thiers très-affecté de l'échec qu'il vient d'essayer.

Nous croyons savoir, dit *Paris-Journal*, qu'à la suite de l'élection de M. Barodet le comité Carnot, craignant un rapprochement du gouvernement et de la droite de l'Assemblée, a décidé de se rendre à l'Élysée pour essayer d'atténuer dans l'esprit de M. Thiers la portée du vote de Paris.

M. Arago seul aurait refusé de se joindre à ses collègues.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES.

*Bouche-du-Rhône.* — Résultat total, moins un canton :

Lockroy (radical) . . . .	35.995 élu.
Passy . . . . .	16.454

*Corrèze.* — Résultat, moins trois cantons qui ne peuvent déplacer la majorité :

Latrade (radical) . . . . .	35.576 élu.
Brunet (conservat.) . . . .	17.503

*Jura.* — Résultat, moins deux cantons :

Gagneur (radical) . . . . .	35.469 élu.
De Mérona (conservat.) . . .	14.688

*Marne.* — Résultat, sauf une commune :

Picart (radical) . . . . .	41.226 élu.
Boissonnet (conserv.) . . .	23.082
Royer-Collard (libéral) . . .	6.723
Barbat (conservat.) . . . . .	4.258

*Morbihan :*

Du Bodan (conserv.) . . . . .	17.423 élu.
Beauvais (libéral) . . . . .	32.997

*Nièvre.* — Résultat, moins dix-huit communes :

Turigny (radical) . . . . .	31.595 élu.
Gillois (conservateur) . . . .	30.969

*Gironde.* — Résultats connus jusqu'à présent :

Dupouy (radical) . . . . .	55.699 élu.
Maître (conservateur) . . . .	25.976
Dumas (contractuel) . . . . .	1.403

En résumé, les radicaux l'emportent, sauf dans le Morbihan, où M. du Bodan, légitimiste et catholique, a une majorité de 15,000 voix.

Dans la Nièvre, le résultat est encore incertain, et l'élection de M. Gillois est probable.

## Chronique générale.

L'intérim du ministère des finances a été confié, pendant l'absence de M. Léon Say, à M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce.

On dit que M. Léon Say est très-sérieusement indisposé.

On lit dans la *Patrie* :

« D'après des ordres récents du ministre de la guerre, le 4<sup>e</sup> corps d'armée est désigné pour aller tenir garnison dans les départements de l'Est, aussitôt après leur évacuation par les troupes allemandes. Il est à peu près certain que cette évacuation s'effectuera dans la seconde quinzaine d'août.

Le général Faron, qui commande la 2<sup>e</sup> division du 4<sup>e</sup> corps, sera seul maintenu à Paris, d'après les ordres du Président de la République. Il sera appelé à commander ultérieurement le corps de réserve de l'armée de Paris. »

Quelques journaux ont reproduit une dépêche anglaise, datée de Melbourne, annonçant que le transport *l'Orne* a dû relâcher dans ce port parce qu'il manquait de vivres et qu'il y avait sur ce bâtiment 419 scorbutiques.

Nous sommes en mesure d'affirmer que les renseignements que renferme cette dépêche sont exagérés. *L'Orne* n'a pas manqué de vivres de campagne ; son approvisionnement lui permet même d'opérer sa traversée de retour en France sans en prendre en Nouvelle-Calédonie. Le nombre des scorbutiques n'a jamais dépassé 360 ; c'est pour améliorer leur situation, qui n'a jamais eu un véritable caractère de gravité, que le commandant de *l'Orne* a relâché à Melbourne, afin de se procurer des vivres frais qui sont, comme on le sait, le meilleur remède en pareil cas. Une dépêche de cet officier supérieur, en date du 24 de ce mois, annonce d'ailleurs que l'état sanitaire à bord s'est considérablement amélioré.

Les conseils généraux d'Ille-et-Vilaine, de la Seine-Inférieure, d'Eure-et-Loir, de l'Ain, du Gers, de la Charente-Inférieure, de la Vendée et de l'Ardèche ont terminé leurs travaux.

Le conseil général de la Seine-Inférieure a voté, pour l'établissement militaire du Rouvray, une allocation supplémentaire de 150,000 fr. qui, ajoutée au crédit nouveau de 250,000 fr., accordé le 18 avril par le conseil municipal de Rouen, porte la subvention totale du département et de la ville à un million.

D'après *l'Événement*, M. le Président de la République soumettrait prochainement au conseil des ministres la première rédaction du projet de loi électorale.

Voici quelles seraient les principales dispositions de ce projet, rédigé, comme on sait, de concert avec M. de Goulard.

- 1<sup>o</sup> Deux années de domicile pour pouvoir être électeur ;
- 2<sup>o</sup> Maintien de la majorité politique à 21 ans ;
- 3<sup>o</sup> Suppression du vote au scrutin de liste ;

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

XI.

POÉSIE BLONDE.

(Suite.)

« Pourquoi donc, me disais-je à part moi, n'y est-elle point allée ? Un autre sentiment commence-t-il à remplacer cette affection de l'enfance ? Ai-je pu si rapidement faire autant de mal à cette naïve créature ? Il ne faut qu'un regard et qu'un mot pour allumer d'inextinguibles amours. »

— Eh bien, lui dis-je, voulez-vous me permettre de vous y accompagner ?

Elle parut hésiter, mais une seconde à peine. Précédés de Black, qui bondissait en avant, nous prîmes le chemin de la volière.

Comme la veille, ses charmants volatiles

l'accueillirent avec des chants et des battements d'ailes. On eût dit une fée dans un de ces palais fantastiques décrits par les vieux conteurs. Comme la veille, elle les appelait l'un après l'autre par leurs noms, les caressant et les baisant de sa lèvre rose.

Je la suivais, parlant à peine, absorbé dans la contemplation de son idéale beauté. Cette volière, peuplée de fleurs à son ouverture au levant, le soleil la saluait de ses premiers feux et couronnait de ses rayons le front de la jeune fille.

Chacun de ses mouvements était une grâce, soit qu'elle marchât, foulant à peine le sol, soit qu'elle demeurât assise dans quelque position abandonnée, soit que je la visse agenouillée auprès d'une fleur ou sur les bords de ce bassin rempli d'une eau limpide que peuplaient d'autres habitants ; la santé, la force, la jeunesse, tout l'éclat d'un généreux sang, resplendissaient dans sa personne.

C'était la fille de la terre, pareille à ces mortelles de la Bible pour qui les anges épris abandonnèrent le ciel.

La Grèce païenne eût fait d'elle une pré-

tresse de Diane ou de Vénus ; l'éducation religieuse lui avait donné toutes les grâces spiritualisées qui parent la vierge chrétienne.

La nature s'était plu à l'embellir des formes splendides qu'illustrent la palette des peintres et le ciseau de la sculpture ; les leçons du christianisme, l'exemple de la famille, le souvenir des aïeux, avaient environné la statue de leurs chastes voiles ; l'influence de ces grandes idées avait communiqué son caractère immatériel à cette beauté terrestre.

Quand une jeune fille a respiré la vertu sur le sein de sa mère, quand elle en a pris les leçons au foyer de la famille, quand elle a, matin et soir, prié au pied de son lit, quand elle a marié ses chants au chant du prêtre, sous la voûte sainte des temples, quand elle a purifié sa vie de chaque jour dans les épanchements de la confession, il se répand autour d'elle un parfum délicieux de cette pudeur qui ne s'apprend pas ; son front révet un rayonnement de chasteté qui commande le respect ; sa voix trouve des accents d'une douceur infinie ; son regard

toujours serein laisse apercevoir des profondeurs mystérieuses qui semblent une aspiration vers les cieux : ainsi m'apparaissait Claire de Langenais.

Simple, naïve, ignorant tout de la vie, ne sachant pas où finissait l'amitié, où pouvait commencer l'amour, elle se livrait sans réserve au sympathique entraînement qui la portait vers moi.

Sa tristesse avait disparu ; la gaieté de l'innocence était revenue dans ses traits avec tout son abandon.

Elle me prenait par la main pour me faire voyager dans ce labyrinthe de fleurs, sans se douter que le contact de cette main si fraîche mettait son sang en révolution.

Quelquefois, après m'avoir redit le nom et les aventures d'un petit oiseau du Brésil ou de l'Inde, après l'avoir caressé de ses chastes baisers, elle l'approchait de mes lèvres sans comprendre que ces familiarités allaient me rendre fou.

Nous demeurâmes ainsi près d'une heure dans ce paradis harmonieux, verdoyant et parfumé, elle causant, chantant et riant ;

4° Réduction d'un tiers environ du nombre des députés.

D'après certains journaux, M. Valentin serait nommé de nouveau préfet du Rhône, en récompense de son adhésion à la candidature Rémusat.

D'autre part, on lit dans la *Décentralisation* :

« La ville de Lyon et le département du Rhône viennent d'échapper sans le savoir à une calamité. Nous pouvons affirmer, d'après des informations sûres, que M. Thiers voulait nous renvoyer comme préfet M. Valentin. Une parole franche et nette l'a retenu. Nous ne dirons pas qui a rendu à Lyon ce service, mais c'est un homme qui déjà avait droit à la gratitude et à la confiance des Lyonnais.

» Ajoutons que M. de Goulard, ministre de l'intérieur, a promis que nous aurions un préfet conservateur, et que, s'il en était autrement, ce n'est pas lui qui serait ministre quand la nomination serait signée. »

M. Cantonnet est décidément retrouvé ; il adresse à M. Hector Pessard, rédacteur en chef du *Soir*, la lettre suivante, meilleure d'intention que de style :

« Mon cher monsieur,

» La presse a cru devoir s'occuper des causes de ma retraite et du lieu de ma résidence actuelle. Ma démission ne peut, cependant, au point de vue politique, donner lieu à aucun commentaire. Lorsque vous m'avez fait l'honneur de venir me voir, je vous ai indiqué mes goûts et mes désirs. Vous savez que depuis longtemps j'aspirais à quitter la vie publique. J'ai cru que le moment était venu de le faire ; j'ai exposé à M. le ministre mes raisons et ma résolution, et je me suis retiré, voilà tout le mystère.

» Quant à ma résidence, je la fixerai au lieu qui m'offrira une position, et ce lieu, je le cherche. A défaut de fortune, je m'adresserai au travail. Le travail honore, même dans les conditions les plus modestes.

» Je ne suis donc ni *perdu*, comme dit le *Figaro*, ni *fugitif*, comme le prétend le bienveillant *Journal de Lyon*. Je suis redevenu et tiens à rester un simple citoyen, vivant dans l'obscurité et laissant aux politiques plus habiles que moi, nouveaux adeptes ou puritains de la République, le soin de conduire notre chère France à l'ère de grandeur et de liberté dont ils affirment avoir seuls le secret.

» Veuillez agréer, etc.

» TH. CANTONNET, ex-préfet du Rhône. »

Nous sommes disposés à pardonner bien des choses à M. Cantonnet, dit *Paris-Journal*, — fût-ce même ses façons d'écrire — en faveur de l'exemple de dignité qu'il a donné aux fonctionnaires publics de notre temps. Lorsqu'il lui a été démontré que ses rêves de modération étaient chimériques, il a renoncé

moi la suivant sans conscience de moi-même, absorbé dans une contemplation muette, livré sans réserve au charme de mes rêves insensés.

Quand il fallut nous retirer, je la vis s'arrêter devant un rosier comme pour y cueillir une fleur ; elle hésita et se détourna de l'arbuste en me jetant un regard mutin.

Je me rapprochai d'elle et je lui dis avec un accent de supplication contenue :

— Ma cousine, vous me laissez partir sans me donner une fleur ?

— Vous ne paraissez pas y tenir beaucoup, me dit-elle avec un air de reproche.

— Oh ! m'écriai-je avec douleur, que dites-vous-là ?

Elle répondit d'un ton un peu radouci, mais où perçait le souvenir de sa blessure : — Vous n'avez pas gardé cinq minutes celle que je vous ai donnée hier.

Je portai la main dans ma poitrine, où je l'avais cachée la veille, où je l'avais remise le matin, et je l'en arrachai presque violemment.

— La voici ! m'écriai-je avec explosion. Mon geste, mes regard pleins de feu, ma

voix tremblante d'émotion, cette fleur ainsi cachée dans mon sein, produisirent sur cette sensitive un effet immense ; je la vis frissonner, rougir et pâlir.

— Pardon ! me dit-elle en relevant ses yeux baissés, pardon !

Et aussitôt, s'inclinant sur le rosier, elle choisit avec un soin extrême la plus belle, la plus fraîche de ses fleurs ; elle la cueillit et me la donna.

Je la portai religieusement à mes lèvres, et je lui dis, en cherchant à deviner sa pensée :

— Je voudrais avoir quelque chose à vous donner, ma cousine.

Je tenais encore à la main la fleur de la veille, fleur fanée, mais fanée sur ma poitrine, fleur toute chargée des effluves de l'amour. Claire leva vers cette rose symbolique ses beaux yeux chargés de langueur, mais elle ne répondit pas.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

Obéissant à une force mystérieuse plus puissante que la volonté, je lui tendis cette fleur ; elle la prit en pâlissant, et je sentis sa main glacée quand elle effleura la mienne.

» Républicains fédéralistes de Madrid, soyons les premiers à sauver la République, et si nous ne parvenons pas à accomplir cette sainte et patriotique tâche, que nos frères de la province sachent bien que la mort seulement nous en a empêchés, et que nous avons succombé avec la pensée qu'ils sauront achever notre œuvre. Ceci n'est point le signal de la lutte, mais c'est le cri d'alarme que nous vous jetons.

» Notre parti, aujourd'hui comme toujours, a de son côté la raison et le bon droit. Il sert aujourd'hui, mieux qu'il ne l'a jamais fait, la cause de l'ordre, de la liberté et de la justice, et il entend, dans les circonstances comme celles où nous nous trouvons aujourd'hui, faire passer avant le gouvernement, quel qu'il soit, avant l'Assemblée nationale, avant la commission permanente, faire passer la cause de la Révolution et le salut de la patrie et de la République. »

Les appréciations qu'on vient de lire, et le manifeste de la junte révolutionnaire, disent suffisamment quel est le caractère de la situation politique à Madrid.

Le silence, obstinément gardé par le gouvernement et son confident attitré, l'Agence Havas, ne présage pas d'ailleurs une tournure favorable des événements.

Tout ce qu'on veut bien nous apprendre, c'est que MM. Figueras, Pi y Margall, Castelar, Contreras, Estebanez, Garcia Lopez, Rispa, etc., feront partie du nouveau ministère. Rien ne peut ici nous étonner ; l'ambition s'illusionne volontiers, et en croyant diriger les fureurs de la démagogie, ces petits hommes d'Etat apprendront vite à leurs dépens qu'elle dévore ses serviles adulateurs.

Mardi prochain, M. Figueras doit redevenir président du conseil ; en attendant, on organise une manifestation monstre pour célébrer la *défaite des monarchistes* !

N'oublions pas que le prétendu gouvernement n'est que le très-humble serviteur de la municipalité ; à celle-ci le véritable pouvoir, le commandement réel, la direction effective des services publics. Si elle a conservé le ministère, c'est qu'il lui est un moyen spécieux d'apparaître au pays et à l'étranger comme un gouvernement en quelque sorte régulier.

Mais les passions anarchiques, la démagogie, le socialisme n'y perdent rien.

Une série de dépêches Havas mentionnent une grande défaite des carlistes, qui aurait amené l'entrée en France de Don Alphonse, la disparition de Saballs et la dispersion de ses soldats.

Il n'est fait mention ni du lieu où ce grand combat aurait été livré, ni des forces qui y auraient participé ; on cite, de plus, des faits déjà notoirement démentis.

Nous n'accueillons donc ces nouvelles que sous les plus grandes réserves ; elles nous paraissent une manœuvre destinée à cacher ce qu'il y a de trop amer dans le tableau qu'offre l'Espagne républicaine en ce moment.

Un nuage passa devant mes yeux, je fis un mouvement vers elle ; mais je m'arrêtai, calmé par l'excès même d'une émotion que j'éprouvais pour la première fois.

Tant que j'avais pu douter si mon affection serait partagée, il y avait eu dans mes sentiments une âpreté, un désordre dont je n'étais pas maître ; maintenant, je ne pouvais douter : Claire, innocente comme l'enfance, venait de me révéler une sympathie dont elle ignorait la nature, mais dont je sentais qu'elle ne s'affranchirait plus.

Une fois en possession de mon bonheur, je n'avais plus qu'à le savourer en paix. Dans cette communion de sentiments avec la douce créature que je t'ai dépeinte, toutes mes impressions revêtaient une suavité que je croyais impossible.

Combien de fois, dans les jours de mon égarement, n'avais-je pas proclamé que l'amour, affranchi des emportements de la passion, est une vaine chimère ? Eh bien, la chimère était une vérité.

Quand nous sortîmes de la volière, je ne vis plus ma fleur dans la main de ma cousine ; mais pourquoi m'en serais-je in-

On mande de Perpignan, 26 avril :

« M. Glass, officier carliste anglais, arrêté récemment, est parti pour Calais. D'après un journal légitimiste, M. Glass aurait assigné par voie d'huissier le secrétaire général de la préfecture en paiement d'une somme de cent mille francs pour le préjudice que lui a causé son arrestation.

» Saballs a fait remettre au conducteur du courrier de Barcelone un ordre écrit prohibant tous les journaux, sous peine d'une amende de 500 réaux. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Clément, major de l'Ecole de cavalerie, vient d'être enlevé à sa famille et à ses camarades après une douloureuse maladie dont il souffrait depuis longtemps et qui ne l'a forcé à interrompre son service que quelques jours seulement.

Sa sépulture a eu lieu hier matin, avec tous les honneurs militaires.

M. Clément a toujours été aimé et estimé de ses frères d'armes et de tous ceux qui l'ont connu.

## CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance du 24 avril.

CONTRIBUTIONS PERSONNELLES ET MOBILIÈRES.

M. Berger, rapporteur de la première commission, s'exprime ainsi :

Messieurs,

A sa session d'août 1872, le conseil général, frappé des inégalités qui lui avaient été signalées dans les contingent de la contribution personnelle mobilière, assignés aux villes d'Angers, de Saumur et de Cholet, a demandé qu'il lui fut présenté un travail de nature à éclaircir définitivement sur cette question importante.

D'après les ordres de M. le préfet, M. le directeur des contributions directes a fait exécuter par trois contrôleurs principaux et sous la surveillance de l'inspecteur du département, une série d'opérations qui ont permis d'arriver à des résultats d'une précision et d'une certitude complètes ; le nombre de tous les habitants d'Angers, de Saumur et de Cholet, passibles de la taxe personnelle et mobilière, a été déterminé en ajoutant aux individus inscrits à la matrice de cette contribution ceux qui, jouissant de leurs droits et n'étant pas réputés indigents, se trouvaient exonérés contrairement aux dispositions de la loi du 24 avril 1832.

D'autre part, les bases de la cotisation légale ont été fixées pour chacune des trois villes, en substituant aux loyers fictifs d'habitation des valeurs locatives imposables, telles qu'elles étaient indiquées par les baux ou évaluées par comparaison avec les maisons louées. Au moyen de ces deux éléments de calcul, le relevé intégral de la matière imposable et la connaissance des va-

lues de la matière imposable et la connaissance des va-

lues de la matière imposable et la connaissance des va-

lues de la matière imposable et la connaissance des va-

lues de la matière imposable et la connaissance des va-

(La suite au prochain numéro.)

leurs locatives réelles, il a été possible de savoir exactement dans quelles proportions les contribuables d'Angers, de Saumur et de Cholet supportaient la taxe personnelle mobilière, par suite des contingents actuellement assignés à ces trois villes.

Les opérations des contrôleurs sont résumées dans un tableau très-curieux annexé au rapport de M. le directeur des contributions directes et dont le Conseil nous permettra de mentionner les principales indications.

Il résulte de ce tableau :

Qu'à Angers le nombre des habitants passibles de la taxe personnelle est de 9,379 ;

Qu'il est de 4,934 à Cholet ;

Et de 2,657 à Saumur ;

Que le montant réel des valeurs locatives imposables s'élève au chiffre de 3,238,670 fr. à Angers, de 448,305 fr. à Cholet, et de 623,516 fr. à Saumur ;

Que le montant des cotes mobilières en principal est actuellement de 113,410 fr. 40 pour Angers, de 13,832 fr. 50 pour Cholet, et 28,416 fr. 30 pour Saumur ;

Que, par suite, le rapport entre le montant des cotes mobilières en principal et le total des valeurs locatives imposables est actuellement :

De 3 fr. 50 0/0 à Angers ;

De 3 fr. 34 0/0 à Cholet ;

Et de 4 fr. 56 0/0 à Saumur ;

Qu'ainsi le contingent de la taxe mobilière assigné à la ville de Saumur représente, pour les contribuables de cette commune, un taux notablement plus élevé que celui d'après lequel la même taxe est payée par les contribuables d'Angers et de Cholet ;

Que pour faire disparaître cette inégalité et obtenir une proportionnalité vraie, il suffit de répartir la somme totale des cotes mobilières afférentes aux villes d'Angers, Saumur et Cholet, soit 155,659 fr. 20 au centime le franc des valeurs locatives.

Le résultat de cette opération est d'élever le montant des cotes mobilières en principal :

De 113,410 fr. 40 à 117,773 fr. 59 pour Angers ;

De 13,832 fr. 50 à 15,244 fr. 58 pour Cholet, et d'abaisser le montant des cotes mobilières pour la ville de Saumur de 28,416 fr. 30 à 22,574 fr. 03 c.

En réunissant au montant des cotes mobilières tel qu'il vient d'être établi pour chacune des trois villes le produit de la taxe personnelle, on obtient :

Comme contingent en principal de la ville d'Angers dans la contribution personnelle mobilière, 140,283 au lieu du chiffre actuel de 135,920, différence en plus 4,363 ;

Comme contingent de la ville de Cholet, 18,438 au lieu de 16,759, différence en plus 1,679 ;

Comme contingent de la ville de Saumur, 28,254 au lieu de 33,996, différence en moins 5,742, somme égale à l'augmentation afférente aux villes d'Angers et de Cholet.

En présence des chiffres précis et concluants qu'elle vient de mettre sous vos yeux, la commission des finances n'hésite pas à penser, avec M. le directeur des contributions directes, qu'il a lieu de modifier, d'après le montant réel des valeurs locatives, les contingents de la taxe personnelle mobilière assignée aux villes d'Angers, de Saumur et de Cholet.

Elle vous propose de déclarer dès aujourd'hui que, dans le prochain repartement, le contingent de la ville d'Angers devra être augmenté en principal de 4,363 fr., celui de Cholet de 1,379 fr., et que par contre celui de Saumur devra être réduit de 5,742 fr., somme égale au montant des augmentations précitées. Le Conseil général n'est chargé, il est vrai, de répartir l'impôt qu'entre les arrondissements, et lorsqu'il accomplira cette opération pour 1874 il se bornera nécessairement à faire porter sur les contingents des arrondissements d'Angers, de Cholet et de Saumur, les augmentations et la réduction dont il s'agit ; mais il lui sera facile d'assurer l'exécution de la décision actuelle en prenant, à cette époque, une délibération par laquelle il préviendra les conseils d'arrondissement intéressés que, s'il a augmenté les contingents des arrondissements d'Angers et de Cholet et s'il a diminué celui de l'arrondissement de Saumur, il l'a fait uniquement dans l'intention de modifier le contingent attribué à chacun des trois chefs-lieux.

Avant de terminer son rapport, votre commission tient à vous signaler le zèle intelligent avec lequel MM. les fonctionnaires de l'administration des contributions directes se sont acquittés de la tâche laborieuse et difficile qui leur était confiée. Pour arriver à la détermination réelle des valeurs locatives imposables dans les villes d'Angers, de Saumur et de Cholet, il leur a fallu compiler 4,452 baux, relever 12,700 articles de matrices générales et rattacher ces articles aux tableaux de dénombrement de la population. Ce surcroît de travail les a même obligés à employer des auxiliaires et leur a occasionné quelques dépenses qui se sont élevées :

Par M. Hiver, contrôleur principal à Angers,	100 fr.
Par M. Morant, contrôleur à Saumur,	40
Par M. de Lagrange, contrôleur à Cholet,	40
Ensemble,	180 fr.

Nous sommes assurés, Messieurs, de répondre aux intentions du Conseil en lui proposant, comme le demande M. le directeur, de tenir compte à ces agents de leurs déboursés et de voter à cet effet une allocation de 180 fr. imputable sur le crédit ouvert au budget de 1873 pour les dépenses imprévues.

Les conclusions de la première commission sont adoptées.

En conséquence, le conseil général décide que, dans le prochain repartement, le contingent de la ville d'Angers devra être augmenté en principal de 4,363 fr., celui de Cholet de 1,379 fr., et, par contre, celui de Saumur devra être réduit de 5,742 fr.

Le conseil vote en outre une somme de 180 fr., savoir :

Pour M. Hiver, contrôleur à Angers,	400 fr.
Pour M. Morant, à Saumur,	40
Pour M. de Lagrange, à Cholet,	40

Pour remboursement des dépenses faites par ces employés dans l'accomplissement du travail extraordinaire qui leur a été confié.

#### CONTRIBUTIONS SUR CHEVAUX ET VOITURES.

M. de Soland, rapporteur, au nom de la première commission, rappelle au conseil que la loi du 23 juillet 1872, sur les chevaux et voitures, impose des taxes proportionnelles au chiffre de la population des communes.

Il en résulte que les habitants des banlieues des grandes villes paient des taxes aussi considérables que ceux qui font partie de la population agglomérée.

Par exemple, les maraichers de la banlieue d'Angers sont frappés, pour les voitures nécessaires à leur industrie, d'une taxe de 22 fr. 50, tandis que les habitants des communes voisines ne paient que 5 fr. pour un cheval et une voiture.

Cette inégalité ne semble justifiée à aucun titre.

M. le préfet, dans son rapport, a fait remarquer que la population de la banlieue d'Angers ne s'élève qu'à 4,040 habitants, et il a ajouté qu'il lui paraissait juste que ces habitants ne soient taxés que comme ceux qui demeurent dans les communes rurales ayant une population égale, et que les limites de l'octroi soient les bornes naturelles au-delà desquelles les réductions de taxes seraient accordées aux habitants de la banlieue.

C'est en ce sens que M. le préfet vous propose d'émettre un vœu.

La première commission s'associe tout entière à la pensée équitable qui a inspiré M. le préfet.

Elle vous demande, messieurs, de vouloir bien formuler un vœu en faveur de toutes les populations de banlieue qui se trouvent dans les mêmes conditions que celle d'Angers.

Dans le cas où les limites très-reculées de l'octroi dans les campagnes laisseraient des exploitations rurales comprises dans leur enceinte, les cultivateurs, chefs de ces exploitations, devraient bénéficier de la réduction de taxe.

Le vœu est mis aux voix et adopté.

#### On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Sans trop empiéter sur les droits du procès-verbal officiel de notre Conseil général, nous annoncerons à nos lecteurs que les propositions de M. le préfet relatives aux chemins de fer départementaux et conformes au rapport que nous avons publié, ont

été votées, au scrutin public, par 34 voix sur 33 votants. MM. Bury et Abellard ont seuls voté contre.

Au cours de la discussion, M. Benoit, conseiller général du canton de Baugé, a fait quelques objections qu'il est demeuré seul à soutenir, mais il a voté pour.

M. Maillé, maire d'Angers, s'est tenu sur la plus grande réserve, comme il l'avait annoncé ; il n'a voté ni pour ni contre, il s'est abstenu.

Le conseil général des Deux-Sèvres a décidé l'envoi d'une députation auprès de la commission parlementaire des chemins de fer pour appuyer la prompte concession des lignes de Niort à la Suze, et de Niort à Brives.

La nuit de dimanche à lundi a été plus fatale encore que les précédentes. Ce qui avait été épargné a considérablement souffert.

Le printemps de 1873 sera décidément classé comme l'un des plus fâcheux de notre époque. Le mal est général.

On écrit de Langeais, le 26 avril :

« Les gelées des 24, 25 et 26 courant ont causé de grands dégâts aux vignes de notre contrée. »

Plusieurs propriétaires ont parfaitement enfumé leurs vignes, et le résultat de leur expérience a malheureusement été infructueux.

« Le moyen de préserver les vignes de la gelée est donc encore à trouver. »

Nous ajouterons que, dans la vallée du Cher, la gelée a également causé quelques dégâts dans les deux dernières nuits.

On lit dans l'Union bretonne, de Nantes :

« On parle d'une moitié gelée dans les gros-plants et dans des proportions moindres pour le muscadet. »

« Le fait peut être vrai pour les vignes atteintes ; mais beaucoup ne le sont pas. En tout cas, le mal sera toujours trop grand ; mais il convient de faire la part à l'exagération qui dicte les premières appréciations. »

On lit dans le Journal du Loiret :

« La gelée qui s'est fait sentir dans la nuit du 23 au 24 avril ne paraît pas avoir causé autant de dommages qu'on s'était plu à en répandre le bruit. Dans des terrains très-bons, les pommes de terre et la vigne ont été brûlées ; mais le mal ne s'est heureusement manifesté que sur un rayon des plus restreints. »

« Cette nuit encore, le froid a eu une grande intensité ; mais on aurait eu peu ou point de dégâts à regretter. »

« Un agriculteur expert nous affirmait, l'autre jour, que les gelées du mois d'avril sont moins redoutables que celles de mai. L'axiome, vrai peut-être dans les années ordinaires, pourrait malheureusement ne plus l'être au point où en est la végétation, par suite d'un hiver presque constamment doux. »

Le Figaro prétend avoir reçu des départements des nouvelles de l'effet des gelées de ces derniers jours sur la vigne. Tous ces renseignements sont datés du 26 avril :

Blois. — Dans la contrée, la moitié des vignes ont gelé.

Suresnes. — Beaucoup de mal aux vignes pendant les deux dernières nuits. Les pommes de terre ont aussi souffert.

Châteauroux. — Forte gelée depuis deux jours. Vignes du Berry ont souffert. On ne peut encore apprécier le mal.

Mâcon. — Les vignes sont gelées. Pertes non encore déterminées. Vous aurez d'autres renseignements.

Reims. — Les seigles, les vignes, les arbres fruitiers ont été saisis par le froid. C'est par une quantité de millions qu'il faudra chiffrer les désastres des deux dernières nuits, et pourtant, jamais récoltes n'avaient donné de plus belles espérances.

Cognac. — Deux nuits de gelée ont ravagé les vignobles de grande et petite Champagne.

Beaune. — Supposons que le quart des vignobles de la plaine sont gelés ; sur la côte un huitième. On fait le mal plus grand qu'il n'est. Redoutons la nuit.

Epernay. — Les vignes de la Marne horriblement gelées. La récolte est plus que compromise.

Dijon. — Dégâts difficiles à apprécier. Vignes communes beaucoup plus atteintes

que celles de la Côte-d'Or. Demain, renseignements plus exacts.

Toulouse. — Vignes pas souffert. Froid ce soir à Toulouse. Craignons pour demain.

On lit dans l'Union :

« Les nouvelles reçues des divers points de la France sont fort tristes ; la vigne surtout a beaucoup souffert ; près de Bordeaux, les cépages blancs ont perdu tous leur bourgeons ; les points culminants, au lieu d'être épargnés comme à l'ordinaire, ont été spécialement éprouvés ; quelques vallées, au contraire, sont moins abimées. »

« En Bourgogne, la perte serait moins considérable ; elle n'est estimée qu'au quart de la récolte. »

« Dans les Charentes, les dommages sont les mêmes. Dans la Touraine et l'Orléanais, les vigneron font entendre des plaintes analogues. Les pommes de terre se sont noircies et flétries, les jeunes luzernes sont gelées, les petits pois de primeur détruits. »

« En Normandie, les arbres à fruits sont pareillement endommagés, ainsi que les colzas. »

« En Lorraine, les blés qui avaient déjà beaucoup souffert depuis le commencement du mois se verront encore retardés par le froid actuel. »

Les journaux de Lyon disent de leur côté :

« Il a gelé fortement la nuit dernière à Lyon. Ce matin, à neuf heures et demie, c'est-à-dire plus de deux heures après le lever du soleil, la glace avait encore l'épaisseur d'un demi-centimètre et était ramassée à poignée, sur les baquets d'eau ou vasques des jardins. »

« Les vignes situées dans les bas-fonds ont souffert ; mais nous croyons que les dégâts ne seront pas très-importants. »

#### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 29 mars au 25 avril.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual. maigres et médiocres.
BOUCHERS									
MM.									
1	Remare.	1	4	1	5	5	16	33	»
2	Tessier.	3	4	»	1	2	»	11	36
3	Touchet.	»	»	»	1	5	1	3	24
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	7	»
5	Corbineau.	5	1	»	»	4	»	14	43
6	Laigle.	2	»	»	2	»	»	3	16
7	Prouteau.	1	1	»	»	2	»	13	6
8	Chalot.	»	3	»	»	1	5	»	11
9	Pallu.	»	2	1	1	5	1	3	33
10	Groleau.	»	»	»	2	1	»	8	»
—									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	13
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	4
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	12
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	5
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	2
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	5
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	2
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	8
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	6
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	1
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	4
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	4
13	Ruau.	»	»	»	»	»	»	»	»
14	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	3

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. HENRI CHANTILLY.

Jeudi 1<sup>er</sup> mai 1873.

Représentation extraordinaire donnée par

M<sup>lle</sup> DEVOYOD,

De la Comédie-Française,

Accompagnée de sa Troupe, composée d'Artistes Parisiens.

La FEMME de CLAUDE, comédie nouvelle en 3 actes, de M. Alexandre Dumas fils.

Conférence sur la Femme de Claude, faite par M<sup>lle</sup> DEVOYOD.

Le Bijou de la Reine, comédie inédite en 1 acte, de M. Alexandre Dumas fils.

Bureaux à 7 h. 1/2.; rideau à 8 h.

PRIX DES PLACES : Avant-scènes, loges de balcon, balcon et stalles d'orchestre, 4 fr.; premières loges, galerie, parquet et baïgnaires, 2 fr. 50; loge de MM. les officiers, 2 fr.; MM. les sous-officiers au parquet, 1 fr. 25. — Prix ordinaire pour les autres places.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 14<sup>e</sup> fascicule, BRÉ à CAL, est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N<sup>o</sup> 1574. — 26 avril 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris. — Un philanthrope, nouvelle par M. Peyremal (suite). Le Sport nautique à Paris (II). — Bulletin bibliographique. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes. — Nos gravures. — Les Théâtres. — Les grands Magasins du Coin de Rue. — Congrès des Sociétés savantes : session de 1873. — Echecs.

Gravures : Une vente de chevelures dans un village du Midi. — Paris : vente de charité au nouvel Opéra, au profit des orphelins de la guerre. — Le vendredi saint à Rome : cérémonie religieuse au Colysée. — Fêtes de Saint-Calais, à l'occasion de l'ouverture du chemin de fer de Mamers. — Le baron Justin Liebig. — Les Promenades de Paris : Parc Monceaux, la grande Avenue ; — Jardin du Luxembourg, l'Avenue de l'Observatoire ; — Le bois de Vincennes, vue prise de la route de la Plaine. — La

collection de M. le marquis de La Roche B... : Arion, par Boucher ; L'entrée du village, par Jacques Ruysdaël ; Les Chevriers, par Théodore Rousseau. — Nouvel appareil d'induction, par M. Rhumkorff, expérimenté à la Réunion des Sociétés savantes. — Rébus.

**LA C<sup>e</sup> FRANÇAISE**  
VEND SON  
**CHOCOLAT**  
QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kilogramme

ET SON  
**CACAO EN POUDRE**  
2 fr. 50 le 1/2 kil.

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

On introduit chaque jour en thérapeutique des succédanés de l'Huile de Foie de Morue, dont la plupart n'ont pas la moindre valeur. Le Sirop de Raifort iodé, préparé à froid, de M. Crimault, réunit seul tous les avantages médicaux ; aussi le docteur Guibout, médecin des hôpitaux de Paris, en parle en ces termes :

« Le Sirop de Raifort iodé a tous les avantages de l'Huile de Foie de Morue sans en avoir tous les inconvénients ; il stimule l'appétit et relève les forces de l'organisme ; par la quantité d'iode qu'il contient, il exerce la plus heureuse influence sur les fonctions respiratoires, il est utile spécialement au début de la phthisie pulmonaire ; son action n'est pas moins efficace dans les affections scrofuleuses et rachitiques. » — Dépôt à Saumur, dans les bonnes pharmacies.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalescière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purgés, ni frisks, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N<sup>o</sup> 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la

tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

**Marché de Saumur du 26 avril.**

Froment (l'h.) 77 k. 24 07	Graine Iréle 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité . 74	—	—	—
Seigle . . . . 75	12 50	Foin (h. bar.) 780	50
Orge . . . . 65	13	—	—
Avoine bar. 50	9 50	Paille —	780 40
Fèves . . . . 75	14	Amandes . . . .	50 5
Pois blancs . 80	25	— cassées . . . .	50
— rouges . . 80	—	Cire jaune . . . .	50
Graine de lin. 70	—	Chanvre tillé	—
Colza . . . . 85	—	(52 k. 500) — à	—
Chenevis . . . 50	—	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	—	Blanc . . . . .	— à —
— chenevis 50	—	Demi-couleur . . .	— à —
— de lin . . . 50	—	Brun . . . . .	— à —

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité	80 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1872.	1 <sup>re</sup> id.	38 à 43
Id.	2 <sup>e</sup> id.	35 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 <sup>re</sup> id.	40 à 43
Id.	2 <sup>e</sup> id.	34 à 35
La Vienne, 1872.		30 à 35

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité	80 à 90
Champigny, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1872.		90 à 100
Varrains, 1872.		» à »
Bourgueil, 1872.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1872.		90 à 100
Chinon, 1872.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AVRIL 1873.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	54 92	»	1 37	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	2 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292 50	»	10 »
4 1/2 % jouiss. mars.	78 40	»	» 60	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655	»	3 75	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	475	»	10 »
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	417 50	»	12 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	431 25	»	2 50
5 % Emprunt 1871 . . . . .	89 90	»	1 45	Crédit foncier d'Autriche . . . .	990	»	2 50	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
— libéré . . . . .	88 60	»	1 32	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	6	Est, jouissance nov. . . . .	521 25	»	3 75	Orléans . . . . .	278 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	388 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	881 25	»	8 75	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	275	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	437	»	3	Midi, jouissance juillet. . . . .	590	»	3 75	Est . . . . .	276	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	278	»	4	Nord, jouissance juillet . . . . .	1005	»	10	Nord . . . . .	283	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	248 75	»	2 25	Orléans, jouissance octobre. . . .	805	»	10	Ouest . . . . .	270	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	4310	»	55	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	505	»	2 50	Midi . . . . .	274	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	572 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill. . . . .	945	»	»	Deux-Charentes . . . . .	248 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . .	480	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	672 50	»	15	Vendée . . . . .	240	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	337 50	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . . .	17	»	2				

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 11 novembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	—
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>r</sup> LEMOINE, notaire aux Rosiers.

**Commune des Rosiers.**

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION, EN NEUF LOTS,

Le dimanche 4 mai 1873, à midi,

A la Mairie des Rosiers,

Par le ministère de M<sup>r</sup> LEMOINE, notaire aux Rosiers,

**794 PIEDS D'ARBRES**

(PEUPLIERS D'ITALIE),

SAVOIR :

Sur la route des Rosiers à Longué.

- 1<sup>er</sup> Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 1 à 100.
- 2<sup>e</sup> Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 101 à 200.
- 3<sup>e</sup> Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 201 à 300.
- 4<sup>e</sup> Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 301 à 400.
- 5<sup>e</sup> Lot, comprenant 65 arbres, marqués des numéros 401 à 465.

Sur le chemin allant de la Maison-Neuve à Porteau.

- 6<sup>e</sup> Lot, comprenant 75 arbres, marqués des numéros 1 à 75.

Sur la route des Rosiers à Beaufort.

- 7<sup>e</sup> Lot, comprenant 100 arbres, marqués des numéros 1 à 100.
- 8<sup>e</sup> Lot, comprenant 72 arbres, marqués des numéros 101 à 172.
- 9<sup>e</sup> Lot, sur une pièce de terre appartenant à la commune des Rosiers, située au Cleret, comprenant 82 arbres, marqués des numéros 1 à 82.

S'adresser, pour tous renseignements :

Au Secrétaire de la Mairie des Rosiers ;

Et à M<sup>r</sup> LEMOINE, notaire aux Rosiers, dépositaire du cahier des charges. (192)

Etude de M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Sise à Saumur, rue Neuve-Beurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>r</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

**A VENDRE**

OU A LOUER

**PETITE MAISON ET JARDIN**

Agréablement situés,

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>r</sup> MEHOUS, notaire à Saumur, rue Beurepaire.

**A AFFERMER**

Pour 6 ou 9 ans,

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> mars 1874.

**LA BELLE PRAIRIE**

**DU BRAY**

Contenant environ 54 hectares, située près l'Ecole de cavalerie, à Saumur.

S'adresser, pour visiter la propriété et pour tous renseignements, à M<sup>r</sup> MEHOUS, notaire. (150)

M<sup>r</sup> MEHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

**A VENDRE**

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UN PIANO CARRÉ**

Bon pour les commençants.

S'adresser au bureau du journal.

**NOUVEAUTÉS.**

**E. BIZERAY**

A Saumur,

**DEMANDE DES OUVRIÈRES**

pour l'atelier de couture.

**NOUVEAUTÉS.**

**MAISON GABORIT**

Rue Saint-Jean, 6.

On demande un apprenti.

**COLLE BLANCHE LIQUIDE.**

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.

50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, rue du Portail-Louis. (107)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**  
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

**ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8<sup>o</sup>, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner quel important ouvrage.

**LE DICTIONNAIRE**

**Historique, Géographique et Biographique**

**DE MAINE-ET-LOIRE**

Par M. Célestin PORT,

Paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraisons de 16 pages in-8<sup>o</sup> à deux colonnes de petit-texte.

Abonnement : un an, 6 francs. — La livraison : 50 centimes.

La dix huitième livraison est sous presse.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.